



Communiqué de presse  
Genève, le 31 janvier 2018

## La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME et GRDF via l'appel à projets GNVolont'air, officialisent la création de la première station GNV à Annecy

*Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est une solution technologique offrant, en matière de mobilité, un modèle environnemental et économique vertueux. Il favorise la production locale d'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la qualité de l'air. L'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et GRDF lancent ainsi un appel à projets régional pour soutenir les initiatives des entreprises et des collectivités*

### GNVolont'air : un appel à projets régional pour déployer la mobilité GNV en Auvergne-Rhône-Alpes

L'appel à projets GNVolont'air 2017-2020 lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME et GRDF vise à faire émerger sur le territoire régional 12 nouvelles stations publiques d'avitaillement en GNV et Bio GNV afin de favoriser la mobilité GNV et d'offrir des débouchés supplémentaires au bio GNV produit sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes par la méthanisation.

Dans le cadre de cet appel à projets GNVolont'air, les partenaires officialisent par la signature d'un protocole d'accord la création de la première station d'avitaillement en GNV/bioGNV sur le territoire du Grand Anecy.

L'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et GRDF accordent des aides aux entreprises, collectivités, établissements publics du territoire du Grand Anecy qui s'engagent à **acquérir une quinzaine de véhicules à motorisation GNV et à s'avitailer à la future station GNV du territoire du Grand Anecy**. Ces bénéficiaires avec pour coordinateur l'entreprise Megevand frère, se verront attribuer une aide totale de 200 K€.

Le Grand Anecy s'engage, à faciliter la mise à disposition du foncier nécessaire à l'implantation de la future station et à accompagner l'instruction du dossier administratif relatif à sa construction.

### Le GNV, une technologie mature pour relever les défis environnementaux du secteur des transports

Le secteur du transport fait face à des défis à forts enjeux à la fois économiques, énergétiques, climatiques et de santé publique. Il doit aujourd'hui être en capacité de diminuer son empreinte carbone, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et de diversifier son mix énergétique tout en restant compétitif afin de préserver ses emplois. Pour répondre localement aux engagements internationaux pour le climat et aux problèmes de qualité de l'air, le recours à des carburants alternatifs est devenue une nécessité.

**A ce titre, le GNV présente des avantages certains : les véhicules GNV émettent des quantités de polluants inférieures à celles requises par la norme EuroVI, norme diesel la plus exigeante. Ceci est particulièrement vrai pour les émissions d'oxyde d'azote (NOx) et les émissions de particules fines, deux polluants contribuant fortement à la dégradation de la qualité de l'air. Par ailleurs, le GNV permet une réduction de près de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à l'essence.** Ce gaz carburant représente donc une solution d'avenir pour préserver la qualité de l'air et la santé publique et pour réduire l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) imputables au secteur du transport.

De plus, le Gaz Naturel Véhicules peut être issu d'un processus de méthanisation, production locale d'énergie à partir des déchets des activités agricoles ou de la valorisation énergétique des déchets des collectivités, il est alors appelé BioGNV. La production de BioGNV se développe en région grâce à la dynamique que connaissent aujourd'hui les projets de méthanisation sur le territoire.

La mobilité BioGNV concile ainsi la production locale d'énergie et l'amélioration de la qualité de l'air. L'autre atout du BioGNV est qu'il permet une réduction 75 % de l'émission de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de production et d'utilisation du carburant.

### Les cofinanceurs de l'appel à projets

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes** a pour ambition de se hisser parmi les régions les plus vertueuses en matière de mix énergétique. Pour cela, elle entend notamment s'appuyer sur un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, filière porteuse d'emplois en majorité locaux et d'activités nouvelles à forte valeur économique pour ses territoires. Par ailleurs, et face aux défis économiques, énergétiques, climatiques et de santé publique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes agit pour le développement des filières de motorisations décarbonnées telles que l'électrique, l'hydrogène, le GNV et le BioGNV. Grâce à la dynamique d'investissement dans des projets de méthanisation, la production de bio méthane se développe en région. Le développement de la mobilité GNV concilie ainsi la production locale d'énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air.

**L'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)** participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**GRDF** est le principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France. Dans le cadre des missions de service public, GRDF contribue au développement du réseau de distribution de gaz naturel et des usages performant du gaz naturel. La promotion du GNV et du BioGNV en constitue un axe majeur. Dans le cadre du contrat de service public conclu entre l'Etat et GRDF pour la période 2015-2018, pour ses activités de gestionnaire de réseau de distribution, GRDF s'est notamment engagé à étudier l'opportunité de stimuler la filière GNV et BioGNV (implantations de stations, mécanismes incitatifs, simplification administrative...) notamment en application de la directive européenne sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.



### Contacts presse :

- Agence Plus2Sens – 04 38 38 01 01 -Mailis Gazza - [mailis@plus2sens.com](mailto:mailis@plus2sens.com) - 06 17 17 68 96
- ADEME – 01 58 47 81 28 – [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)